

VOITURE

# Zenius expérience, saison 5



**A** l'heure où la France, que dis-je, le monde entier a les yeux braqués sur Paris et son grand défi de la voiture électrique en libre-service, il est de bon ton de rappeler que la capitale n'a l'apanage ni des initiatives en matière de transports alternatifs ni des problèmes de circulation. Exemple avec Nantes, Angoulême et La Roches-sur-Yon où une poignée de citoyens accros à leur chère bagnole s'en sont volontairement passés huit semaines durant. Le choc. Imaginée en 2006 par Jérôme Guienne, directeur de Loc Eco, une agence nantaise de location de véhicules, cette expérimentation annuelle ne vise pas tant à bannir la voiture du centre-ville qu'à prouver qu'il est possible de l'utiliser de façon plus raisonnée. Nuance. « *A l'origine, nous avons été interpellés par le coût exorbitant de l'utilisation d'un véhicule personnel, plus que par son impact environnemental* », explique Jérôme Guienne. Selon l'Automobile Club, l'automobiliste qui carbure à l'essence dépense 5 744 euros par an pour couvrir 9 076 km ; contre 7 466 euros et 15 648 km pour celui qui roule au gazole. C'est le prix du privilège de laisser au garage un véhicule dont on ne se sert en

moyenne que 10% de la semaine. Les promoteurs du projet Autolib' à Paris soulignent cette hérésie dans l'espoir de convaincre les 40% de Parisiens qui possèdent encore une voiture de renoncer à ce qui constitue, littéralement, un luxe. Alors oui, chaque Autolib' est une « bagnole » de plus dans la rue. Mais c'est une voiture « par-ta-gée ». Comprenez par là qu'elle servira à véhiculer plusieurs personnes qui seraient venues gonfler le flot de la circulation au volant de leur propre auto. Bien sûr, cette affirmation s'avère proprement invérifiable : ne serait-ce pas plutôt les abonnés au métro et au bus bondés qui se laisseront tenter par la quiétude et le confort d'une Autolib' ? L'avenir le dira. En attendant, « l'intermodalité » ne saurait être remise en cause : après le tramway, moderne mais hors de prix, et le vélo en libre-service, aussi plébiscité que maltraité, la voiture électrique partagée constitue le point de passage obligé pour le maire soucieux de soigner l'image de sa commune. Un sacré coup de pouce pour les innombrables fabricants de véhicules électriques, à l'affût du moindre contrat public. Gare aux impôts locaux !

**ERIC BERGEROLLE**